

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	12 février 2025	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	12 février 2025	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>41</b> Votants : <b>48</b>

**Séance du 18 février 2025**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS : 41**

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

**ETAIENT ABSENTS : 8 (dont 7 pouvoirs)**

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE  
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à M. Claude SCIBOZ  
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART  
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID  
Mme Dorothée BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU  
M. Francis BOURSIN, pouvoir à M. Guy BOURRAS  
Mme Olga LIGAULT, sans pouvoir  
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND****Objet : Modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Joigny (PSMV)**

URB/2025/15

Conseil communautaire du  
18 février 2025**Objet : Modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Joigny (PSMV)**

**VU** le code de l'urbanisme, notamment l'article L.313-1 ;

**VU** le code de l'environnement notamment l'article L.123-3 ;

**VU** le code du patrimoine notamment les articles L.631-1 à L.633-1 et R.631-1 à D.633-1 du code du patrimoine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°PREF-SE-2016-0038 du 22 janvier 2016 approuvant le PSMV ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2023-004 du 04 janvier 2023 portant abrogation partielle de l'arrêté n° PREF -SE-2016-0038 du 22 janvier 2016 et portant approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Joigny ;

**VU** l'avis favorable de la commission locale du site patrimonial de Joigny qui s'est réunie le 12 février 2025 ;

**VU** le Conseil des Maires du 11 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la stratégie de revitalisation du centre ancien de Joigny engagée depuis plusieurs années dans le programme « Petites Villes de Demain » dont la stratégie est traduite dans une opération de revitalisation du territoire (ORT), située dans le périmètre du PSMV ;

**CONSIDÉRANT** certaines incompatibilités mineures entre le règlement du PSMV et les axes de l'ORT ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réaliser quelques ajustements du PSMV ;

**CONSIDÉRANT** que ces ajustements peuvent faire l'objet d'une modification du PSMV car ils ne portent pas atteinte à son économie générale ;

**CONSIDÉRANT** les motifs suivants nécessitant une modification du PSMV :

- Projet de construction par la SIMAD, d'un petit bâtiment de plusieurs logements dans la cour de la résidence St Jacques et revalorisation de l'espace non construit, nécessitant la réduction de l'espace vert protégé dans le PSMV,
- Projet de requalification de l'îlot « Haut Cortel » permettant la restructuration des immeubles et le curetage des arrières,
- Correction d'erreur de classement et localisation « *d'un immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourront être imposées par l'autorité compétente* »,

- Démolition des toilettes publiques à l'arrière du marché couvert pour le projet d'aménagement des quais,
- Corrections de coquilles dans le règlement écrit et l'annexe des listes des modification imposées,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**Pour : 48**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

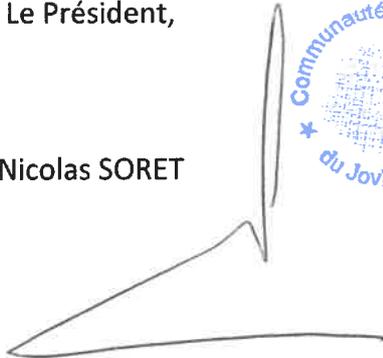
**-ÉMET** un avis favorable au projet de modification n°1 du PSMV,

**-AUTORISE** le Président à transmettre la présente délibération au Préfet de l'Yonne en vue de prescrire la modification,

**-AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

